



APPEL A PROJET

Projet collectif 2020 : Mettre en œuvre des animations novatrices et adaptées au bien-être des personnes vieillissantes et des personnes en situation de handicap avançant en âge.

1. Commanditaire

L'appel d'offre est engagé par l'OPCO Santé Hauts-de-France.

L'OPCO Santé est composé de 4 secteurs : le secteur sanitaire, social et médico-social à but non lucratif, le secteur de l'Hospitalisation Privée, le secteur de la Santé au Travail interentreprises et le secteur du Thermalisme. L'OPCO santé est implanté au niveau national depuis le 1^{er} avril 2019 et est présent dans chaque région. Les délégations régionales, d'une part, analysent et évaluent les besoins en développement de compétences à partir des spécificités locales et des paramètres propres à chaque branche professionnelle qu'elles couvrent, d'autre part, assurent la gestion des fonds, le suivi et le conseil aux adhérents et à leurs salariés. Ses adhérents sont des associations, fondations, mutuelles, congrégations (exemples : hôpitaux, centres de rééducation fonctionnelle, maisons de retraite pour personnes âgées dépendantes, instituts médico-pédagogiques (IME) , foyers d'hébergement pour adultes handicapés, établissements et services d'aide par le travail (ESAT), maisons d'enfants à caractère social (MECS), etc.).

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé (2020)

- 110 000 entreprises et structures
- 1 millions de Salariés
- 25 services régionaux

Le **secteur sanitaire, médico-social et social privé à but non lucratif** compte : 7200 structures,

785 000 salariés et 113 000 travailleurs handicapés.

Le **secteur de l'hospitalisation privée** compte :

1000 cliniques et hôpitaux, 100 000 salariés, 40 000 médecins, 2400 établissements pour personnes âgées et 120 000 salariés

Le **secteur de la santé au travail interentreprises** compte : 2400 services et 17 000 salariés.

Le **secteur du thermalisme** compte : 79 entreprises et 4700 salariés

Quelques chiffres clés de l'OPCO Santé Hauts-de-France (2020)

- 2100 établissements adhérents
- 87 000 Salariés
- 12 000 travailleurs handicapés ESAT

Région Hauts-de-France



OPCO Santé Hauts-de-France

Tél : 03 20 30 36 90 / Fax : 03 20 30 36 99 • www.opco-sante.fr

6, place Pierre Mendès France • 59043 Lille Cedex



1. Contexte associatif et problématique à laquelle l'action doit répondre

Le groupement PASS'AGE est constitué en Groupement de Coopération Médico-social. Situé sur le dunkerquois, il regroupe des acteurs de la santé, du handicap, de l'aide à domicile et de la gérontologie du secteur sanitaire, social et médico-social privé à but non lucratif et du même secteur sous statut fonction publique hospitalière. Ce dispositif partenarial est au service de la continuité des parcours des personnes handicapées avançant en âge.

Les niveaux d'intervention du groupement PASS'AGE sont multiples:

- Favoriser l'ouverture des établissements dédiés aux personnes âgées, aux personnes en situation de handicap avançant en âge, y compris par l'accompagnement à la création d'unités spécifiques permettant d'élargir et de diversifier le panel de l'offre sur le territoire
- S'assurer de l'adéquation du dispositif d'accompagnement, aux besoins des personnes, dans leur lieu de vie quel qu'il soit.
- Informer les professionnels des différents secteurs, organiser leur formation à l'accompagnement des personnes en situation de handicap avançant en âge et favoriser le développement d'une culture commune

Dans les différentes structures adaptées et les EHPAD du groupement, les professionnels en charge des animations, organisent et conduisent des projets visant à la socialisation et l'autonomie des personnes. Ils mettent en place des activités qui facilitent la communication, l'adaptation au changement et plus généralement la mise en œuvre d'une vie sociale.

Aujourd'hui, les professionnels du GCMS PASS'AGE, partagent le constat que les pratiques d'animation doivent évoluer et que les activités doivent dépasser le cadre de l'occupationnel.

Ils souhaitent, par le biais d'animations adaptées, favoriser le bien-être des personnes en situation de handicap avançant en âge tout en préservant leur autonomie.

Les typologies d'animation proposées jusqu'à présent restent très formatées (piscine, yoga, équitation, ...).

Il s'agira de proposer une formation-action qui permettra aux professionnels concernés de réaliser des animations novatrices et adaptées à l'épanouissement et au bien-être des personnes vieillissantes et des personnes en situation de handicap avançant en âge.



2. Les objectifs et modalités pédagogiques :

L'action de formation recouvrira les objectifs suivants :

- identifier et mettre en œuvre des activités novatrices
- Trouver un axe commun d'animation
- Réussir à individualiser une animation dans un collectif
- Donner un sens aux animations dans une projection de bien-être de la personne accompagnée
- Détecter et prendre en compte les limites de la personne accompagnée (sa fatigabilité, son rythme, sa capacité de mémorisation, ...)

Le public concerné : la formation concernera principalement des éducateurs spécialisés, des AMP, AES, aides-soignants et des animateurs en EHPAD.

Méthodes pédagogiques :

L'organisme de formation s'appuiera sur les situations vécues sur les lieux de travail et les échanges entre stagiaires pour permettre une mise en œuvre opérationnelle des objectifs.

Le prestataire proposera une Formation-Action.

L'utilisation des intersessions sera privilégiée pour permettre la mise en pratique des nouvelles animations.

Le prestataire sera force de proposition quant au côté innovant des activités et à la construction des animations.

L'action doit donner lieu à la production de documents par le prestataire, permettant aux participants de conserver les différents apports de la formation, dont un livret qui permettra de capitaliser les idées d'animation et les bonnes pratiques.

3. Modalités d'évaluation

Evaluation de satisfaction :

OPCO SANTÉ participera (en fonction de ses disponibilités) à un bilan en présence des stagiaires à la fin de chaque session de formation.

Un bilan écrit décrivant le déroulement de l'action de formation et les points de progrès sera demandé à la fin de chaque session (à transmettre au plus tard un mois après la fin de chaque stage).

Il reprendra la trame présentée dans le contrat de prestation établi par OPCO SANTÉ.



Evaluation des acquis :

OPCO Santé attend également qu'une évaluation des acquis des stagiaires soient mise en place.

Evaluation des compétences :

Enfin, nous souhaitons qu'une évaluation à un 6 mois soit mise en place afin d'évaluer le degré de mise en œuvre de cette nouvelle modalité d'accompagnement et les réussites et difficultés rencontrées.

4. Les conditions de réalisation

Durée : Elle est laissée à l'appréciation du prestataire et sera cohérente selon le déroulé pédagogique proposé.

Nombre de participants :

1 groupe expérimental de 12 personnes est prévu pour un nombre total de 12 stagiaires maximum et délocalisés dans les locaux des associations (Dunkerquois).

En fonction des besoins du GCMS PASS'AGE et du bilan de la formation, des groupes supplémentaires pourront être mis en œuvre en 2021,

Planification

La planification de l'action de formation est à envisager de la façon suivante :

- Planification de l'action à compter de décembre 2020
- 2 jours maximum par semaine (hors mercredi)
- Hors vacances scolaires Zone B

Période de réalisation : 2020 -2021

Logistique

Les inscriptions se font directement auprès d'OPCO Santé, qui se chargera également de constituer les groupes et gérer la liste d'attente.

L'organisme de formation convoquera les participants selon les modalités et modèles de documents fournis par OPCO Santé.

Un rendez-vous (en présentiel, par téléphone ou en visio) sera fixé avec le prestataire retenu en amont du démarrage de l'action afin d'aborder plus en détail les modalités administratives.

La logistique d'accueil (rétro/vidéo projecteur, pause), est assurée par le prestataire. Il prendra également soin d'organiser et d'adapter le temps du repas (réservation, accompagnement des stagiaires). Les frais de repas (pris en collectif) seront pris en charge par l'organisme de formation puis refacturés à OPCO SANTÉ sur présentation des justificatifs (20 € maximum par personne et par journée entière de formation suivie). Ces frais n'incluent pas le repas formateur qui doit être compté dans les frais pédagogiques des actions.



Suivi – Facturation

En fin de chaque session, l'organisme de formation transmettra directement à chaque stagiaire au plus tard un mois après la fin de chaque stage :

- Un certificat de réalisation (+ copie à OPCO SANTÉ)
- Une attestation de compétences (Conformément à la loi de novembre 2009 relative à la formation professionnelle)

Le prestataire s'engage à faire parvenir à OPCO Santé, un mois maximum après le stage :

- La copie des émargements
- Une copie des certificats de réalisation
- Le bilan écrit et détaillé
- La facture

5. Qualités des intervenants et références attendues

Les intervenants devront présenter les qualités suivantes :

- Faciliter les échanges de pratiques entre professionnels issus de différentes institutions
- Savoir capitaliser les expériences de terrain
- Expertise des politiques publiques dans les secteurs sanitaire, social et principalement médico-social.

Nous rappelons que les CVs des intervenants doivent impérativement être validé par OPCO Santé

6. Les conditions de l'appel d'offre

L'organisme de formation s'engage à :

- Travailler de manière collaborative avec OPCO Santé sur ce projet, et adapter les contenus et méthodes aux réalités professionnelles des stagiaires
- Désigner une équipe de formateurs dédiés au projet
- Désigner un responsable pédagogique
- Animer les sessions de formation
- Envoyer à OPCO Santé les supports de formation remis aux stagiaires au moins 15 jours avant le démarrage de l'action
- Préciser les fondements théoriques sur lesquels il s'appuiera.



- Organiser le suivi administratifs (envoi des convocations, évaluation à chaud et à froid...) et logistique de la formation : location de salle et organisation des repas, si nécessaire

7. Calendrier et procédures

Délai de réponse au présent appel à projet : 1 mois soit un retour papier **et** numérique : **02 octobre 2020**

Choix de l'organisme prestataire : **06 novembre 2020**

Réunion de cadrage : **12 novembre 2020 matin**

8. Mode de réponse

Afin de pouvoir examiner votre proposition dans les meilleures conditions, nous vous demandons de respecter la forme qui vous est proposée.

Votre réponse devra comporter :

- une présentation de votre organisme (1 page recto maximum),
- une reformulation de la commande montrant la compréhension de la problématique (1 page recto maximum),
- le contenu détaillé et séquencé de la formation en lien avec les objectifs pédagogiques,
- une présentation détaillée des moyens et outils pédagogiques utilisés,
- les références des formateurs et intervenants (joindre les CV),
- une proposition de calendrier sur la période de réalisation,
- une proposition de budget détaillée (tout frais compris).

La durée des interventions (temps nécessaire pour chacune des missions confiées) ainsi que la répartition dans le temps sont à préciser par le prestataire dans sa réponse à l'appel à projet.

Le dossier complet doit être transmis :
En support papier (1 exemplaire non relié) à :
OPCO Santé HAUTS DE FRANCE – Pôle ingénierie de formation
6 place Pierre Mendès France
59043 LILLE Cedex
ET en support informatique par messagerie à :
delphine.simoens@opco-sante.fr
(Conditions cumulatives)

Pour tout complément, vous pouvez contacter :
Delphine SIMOENS – 06 46 57 92 37

